



CFEP - Centre de Fertilité de l'Est Parisien

30, rue Floréal - 93170 Bagnole Cedex

Depuis 1985 - www.amp93.com

CENTRE DE FECONDATION IN VITRO

Unité de Médecine de la Reproduction



Laboratoire AMP : 01 48 97 50 32 (ligne directe) - Fax : 01 43 63 18 97

Secrétariat AMP : 01 48 97 50 05 (ligne directe) - Fax : 01.43.60.03.78

Laboratoire ZTP: 01 43 62 80 80 - Fax : 01 43 63 90 39

@ : **Laboratoire d'AMP :** ampdhuys@free.fr

@ : **Secrétariat AMP :** secretaire.cfep@free.fr

Gynécologues Agréés : <https://www.amp93.com/lequipe-clinique/>

Biologistes Agréés : **Dr PFEFFER (Coordinateur) - Dr TAAR (Responsable AMP Vigilance) - Dr HEILIKMAN**



ACCORD pour la réalisation d'ACTES HORS NOMENCLATURE Dans le cadre de la VITRIFICATION de BLASTOCYSTE(S)



Madame

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Monsieur

NOM :

Prénom :

Date de Naissance :

Si lors de votre prise en charge dans notre centre, vous obtenez à la suite de la mise en culture prolongée (=jusqu'au 5^e ou 6^e jour) plusieurs cellules appelées **BLASTOCYTES** (voir [www.amp93](http://www.amp93.com) → « documentation » et « photothèque »), nous vous offrons la possibilité de bénéficier d'une avancée technique liée à une congélation ultra rapide appelée processus de **VITRIFICATION** ([www.amp93](http://www.amp93.com) → → « informations Patients » → « Vitrification Blastocystes »)

Cette technique n'a malheureusement pas encore trouvé sa place dans la cotation des actes biologiques.

NOUS SOMMES D'ACCORD

Nous souhaitons une mise de nos embryons J3 en culture prolongée et le transfert au stade **BLASTOCYSTE**, ainsi que la **VITRIFICATION** qui pourrait intervenir en cas de Blastocystes surnuméraires (= en plus de ceux qui sont transférés).

En signant ce document, nous reconnaissons avoir été informés du montant à payer pour cette nouvelle technique et qu'il ne sera pas pris en charge par la sécurité sociale. (Possibilité de prise en charge par certaines mutuelles)

Les tarifs** sont progressifs et adaptés au nombre de Paillettes qui seront vitrifiées.

** (Ils sont disponibles auprès de votre gynécologue ou des secrétariats FIV de la clinique et du laboratoire.)

NOUS REFUSONS

Nous ne souhaitons pas bénéficier de la culture prolongée et le transfert au stade Blastocyste, ainsi que la vitrification qui pourrait intervenir.

Nous souhaitons un transfert au stade d'embryons précoces. (2^eme ou 3^eme jour de culture embryonnaire) et une congélation lente classique des embryons surnuméraires.

Fait à Bagnole, Le

Signature de Madame

Signature de Monsieur

* : Le montant est déterminé en fonction du nombre de Paillettes à vitrifier :

(Ce prix inclus le processus de vitrification et réchauffement)

1 paillette: 100€	4 paillettes: 250€	7 paillettes: 400€
2 paillettes: 150€	5 paillettes: 300€	8 paillettes: 450€
3 paillettes: 200€	6 paillettes: 350€	>8 paillettes: 500€

Un règlement de 100€ se fera au secrétariat (pour le Laboratoire ZTP) le jour du transfert, et, selon le nombre de paillettes vitrifiées, une facture complémentaire vous sera envoyée.



CFEP - Centre de Fertilité de l'Est Parisien

30, rue Floréal - 93170 Bagnole Cedex

Depuis 1985 - www.amp93.com

CENTRE DE FECONDATION IN VITRO

Unité de Médecine de la Reproduction



Laboratoire AMP : 01 48 97 50 32 (ligne directe) - Fax : 01 43 63 18 97

Secrétariat AMP : 01 48 97 50 05 (ligne directe) - Fax : 01.43.60.03.78

Laboratoire ZTP: 01 43 62 80 80 - Fax : 01 43 63 90 39

@ : **Laboratoire d'AMP :** ampdhuis@free.fr

@ : **Secrétariat AMP :** secretaire.cfep@free.fr

Gynécologues Agréés : <https://www.amp93.com/lequipe-clinique/>

Biologistes Agréés : **Dr PFEFFER (Coordinateur) - Dr TAAR (Responsable AMP Vigilance) - Dr HEILIKMAN**

Information Patient

Intérêt de la VITRIFICATION (Congélation Ultra rapide) du (des) BLASTOCYSTE(S).

Madame, Monsieur,

Votre praticien ou l'équipe multidisciplinaire du centre vous a proposé une culture prolongée pour l'obtention de Blastocyste(s).

(Plus de détails sur le Blastocyste sur notre site www.amp93.com - onglet « Documentations » puis « culture blastocyste »).

Les Blastocystes surnuméraires (=ceux qui éventuellement seront disponibles en plus de ceux qui seront transférés) que vous obtiendrez seront congelés selon la technique de vitrification.

La loi de Bioéthique du 7 juillet 2011 (article 2141-1) a inscrit la **Vitrification** ou **congélation ultra rapide** comme recommandation pour une nouvelle pratique.

Cette amélioration technologique est utilisée depuis longtemps à l'étranger. Des milliers d'enfants sont déjà nés sans qu'on ait rapporté un taux d'anomalie différent de celui des enfants nés de congélation traditionnelle. (« Convention lente »)

La vitrification est une procédure différente qui revient à plonger les blastocystes directement dans de l'azote liquide à -196°C. Cela permet d'atteindre des descentes en température de l'ordre de -20.000°C par minute.

Cette procédure est donc très rapide comparée à la congélation lente.

La vitrification offre un avantage incontestable lorsqu'elle est réalisée à un stade embryonnaire tardif, sur une cellule que l'on appelle le Blastocyste (obtenu après 5 ou 6 jours de cultures in vitro au laboratoire).

Si vous obtenez des Blastocystes, nous vous offrons la possibilité de bénéficier de ce programme de congélation ultra rapide efficace d'améliorer les taux cumulés de grossesse.

Cette amélioration technique n'a pas encore trouvé sa place dans la cotation des actes de biologie de la reproduction.

La vitrification est très chronophage. Elle est réalisée de façon manuelle, les Blastocystes sont congelés un par un. (La congélation classique est faite de manière partiellement automatique) Le matériel nécessaire (consommable et stockage) est d'un coût beaucoup plus important pour le laboratoire.

Ces raisons nous poussent à demander une participation financière pour la vitrification de vos blastocystes.

Les tarifs** sont adaptés au nombre de paillettes (1 à 2 Blastocystes par paillette) qui seront vitrifiés.

** (Ils sont disponibles auprès de votre gynécologue ou des secrétariats FIV de la clinique et du laboratoire.)

Votre accord préalable sera nécessaire pour valider le programme Blastocyste.

Le paiement vous sera demandé le jour de la vitrification ou à postériori avec une note d'honoraire envoyée à votre domicile.

Les Praticiens du CFEP FLOREAL-DHUYS (www.amp93.com)